

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2004/000772**
n° de gestion : **1986B00115**
n° SIREN : **334 503 430 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/01/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CABINET MARC DAJEAN société anonyme à conseil d'administration

32 rue de la Republique 69150 Decines -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
acte sous seing privé (2 exemplaires)
attestation (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
cession de parts du 06/12/2003

CABINET MARC DAJEAN
CESSION DE PARTS

LES SOUSSIGNES,

Monsieur Marc DAJEAN, expert comptable - commissaire aux comptes,
demeurant à MEYZIEU (Rhône), 9, rue Théophile Gauthier,

Né à LYON (3^{ème}), le 17 avril 1938,

Epoux de Madame Michèle GALAS avec laquelle il s'est marié sans contrat à la
mairie de Lyon (4^{ème}), le 23 juin 1966,

De nationalité française,

DE PREMIERE PART,

Monsieur Alain ALLEGRE, expert comptable - commissaire aux comptes,
domicilié à ECULLY (Rhône), Le Norly 1, 42, chemin du Moulin Carron,

Né à ROANNE (Loire) le 7 octobre 1959,

Epoux de Madame Valérie Lucienne DURET avec laquelle il est marié sous le
régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques
FLECHET, notaire à MILLERY (Rhône), le 11 décembre 1989, homologué par
jugement du Tribunal de Grande Instance de LYON (Rhône) en date du 15 juin
1990,

De nationalité française,

DE DEUXIEME PART,

Monsieur Ludovic RIBOULON, expert comptable - commissaire aux comptes,
domicilié à LYON (3^{ème}), Le Britannia Tour C, 20, boulevard E. Deruelle,

Né à BOURG (Ain), le 20 novembre 1961,

Epoux de Madame Claire PIANCATELLI, avec laquelle il est marié sous le
régime de séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître FALCOZ
notaire à Lyon (Rhône), préalablement à leur union intervenue à la mairie de
Lyon (6^{ème}), le 3 avril 1986, régime non modifié depuis cette date,

De nationalité française,

DE TROISIEME PART,


VA
CR
ONT ARRETE CE QUI SUIIT :

CONVENTION

Par les présentes, Monsieur Marc DAJEAN, cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- à Monsieur Alain ALLEGRE, qui accepte, UNE part de 25 euros de valeur nominale, entièrement libérée, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes CABINET MARC DAJEAN, au capital de 111.075 Euros, dont le siège social est à DECINES (Rhône), 32, rue de la République, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 334.503.430 - RCS Lyon,
- à Monsieur Ludovic RIBOULON, qui accepte, UNE part de 25 euros de valeur nominale, entièrement libérée, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée CABINET MARC DAJEAN ci-dessus désignée.

ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Marc DAJEAN est propriétaire des parts cédées pour les avoir reçues, sous forme d'actions en rémunération d'apports en nature consentis à la société, lors de sa constitution sous forme de société anonyme, le 22 novembre 1985.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Les acquéreurs seront propriétaires et auront la jouissance des parts cédées à compter de ce jour. Comme tels, ils auront droit à tous produits versés auxdites parts à compter de la même date.

Le cédant met et subroge les acquéreurs dans tous ses droits et actions envers la société CABINET MARC DAJEAN attachés aux deux parts cédées lesquelles sont livrées en pleine propriété, franchises et libres de tous gages, nantissements ou restrictions quelconques et transmises avec tous droits attachés.

PRIX

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix de SOIXANTE QUATRE (64) euros la part, soit au total la somme de CENT VINGT HUIT (128) euros.

En conséquence, :

- ✓ la somme de SOIXANTE QUATRE (64) euros a été payée comptant par Monsieur Alain ALLEGRE à Monsieur Marc DAJEAN qui le reconnaît et en donne quittance sous réserve de bon encaissement,
- ✓ la somme de SOIXANTE QUATRE (64) euros a été payée comptant par Monsieur Ludovic RIBOULON à Monsieur Marc DAJEAN qui le reconnaît et en donne quittance sous réserve de bon encaissement.

AUTRES CONDITIONS

Les présentes cessions sont consenties et acceptées sans garantie contractuelle de l'actif et du passif de la société dont les parts sont cédées, ce que les acquéreurs acceptent expressément.

En outre, Monsieur Marc DAJEAN déclare que les présentes cessions ne contreviennent à aucun engagement ou obligation incombant à la société CABINET MARC DAJEAN et qu'elles ne sont pas susceptibles de permettre à quiconque de modifier ou résilier les droits dont la société CABINET MARC DAJEAN est titulaire ou bénéficiaire.

Monsieur Marc DAJEAN déclare enfin que les présentes cessions ne contreviennent à aucun engagement ou obligation lui incombant.

AGREMENT

Les présentes cessions ont été agréées par assemblée générale extraordinaire des associés de la S.A.R.L. CABINET MARC DAJEAN du 5 décembre 2003.

OPPOSABILITE

Conformément aux dispositions des articles L 221-14 et L 223-17 du code de commerce, un exemplaire original du présent acte de cession sera déposé au siège de la société CABINET MARC DAJEAN. Il en sera délivré attestation par le gérant de la société.

FRAIS

Tous les droits, frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par les acquéreurs qui s'y obligent expressément.

INTERVENTION DES CONJOINTS

Aux présentes sont alors intervenues :

- ✓ Madame Michèle GALAS,
Née à Lyon (2^{ème}), le 30 mars 1944,
Epouse de Monsieur Marc DAJEAN,

Laquelle a déclaré, conformément à l'article 1424 du code civil, donner son plein agrément à la présente cession par Monsieur Marc DAJEAN de deux parts de la SARL CABINET MARC DAJEAN et autoriser ce dernier à percevoir le prix de ces cessions.

- ✓ Madame Claire PIANCATELLI,
Née 6 septembre 1964,
Epouse de Monsieur Ludovic RIBOULON,

Handwritten notes and signatures on the left margin:

Handwritten signature (possibly "M. D.")

Handwritten initials "CR"

Handwritten initials "VA"

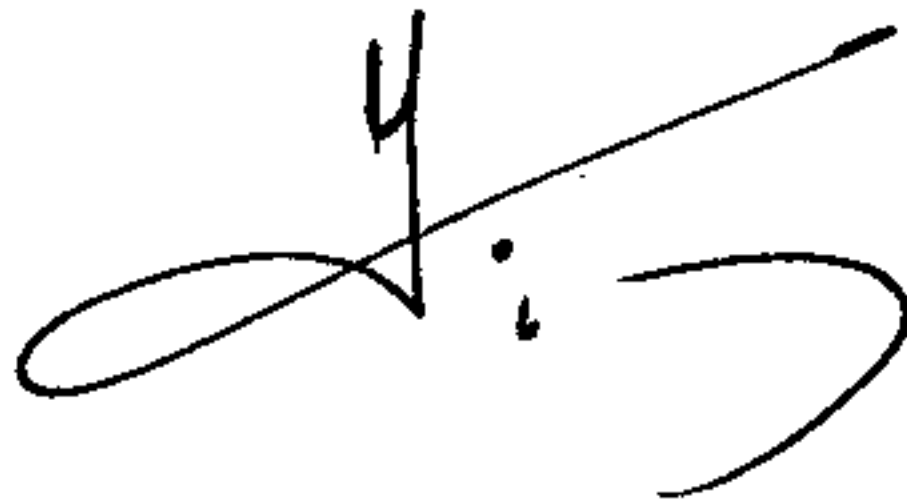
Handwritten initials "CR"

- ✓ Madame Valérie DURET,
Née à CHARLIEU (Loire), le 8 octobre 1961,
Epouse de Monsieur Alain ALLEGRE,

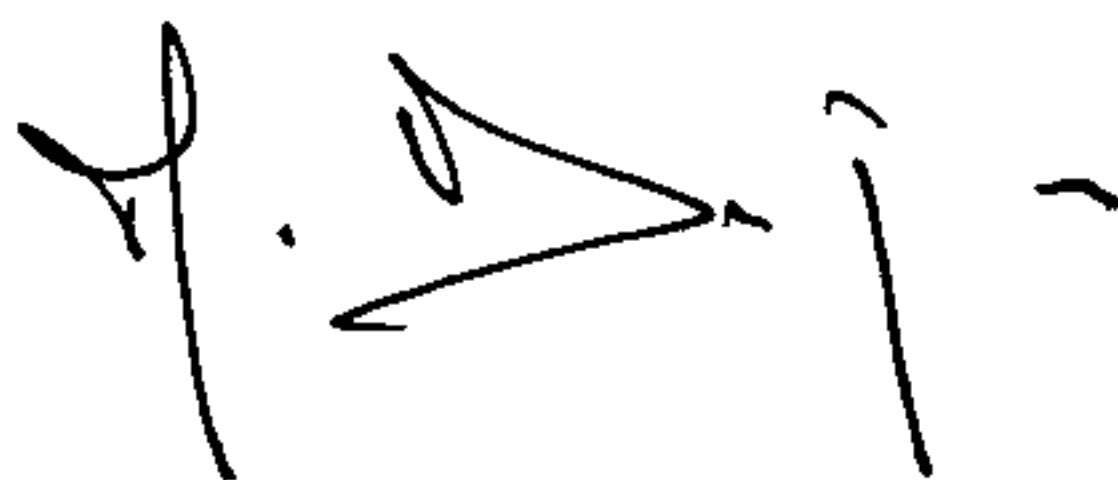
Lesquelles, à toutes fins utiles, ont déclaré avoir été averties de l'acquisition par leur conjoint respectif d'une part chacun de la SARL CABINET MARC DAJEAN et renoncer à revendiquer la qualité d'associée pour la moitié de la part acquise avec des deniers communs conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du code civil.

Fait en Sept exemplaires
A Décines
Le 6 décembre 2003

Marc DAJEAN



Michèle DAJEAN



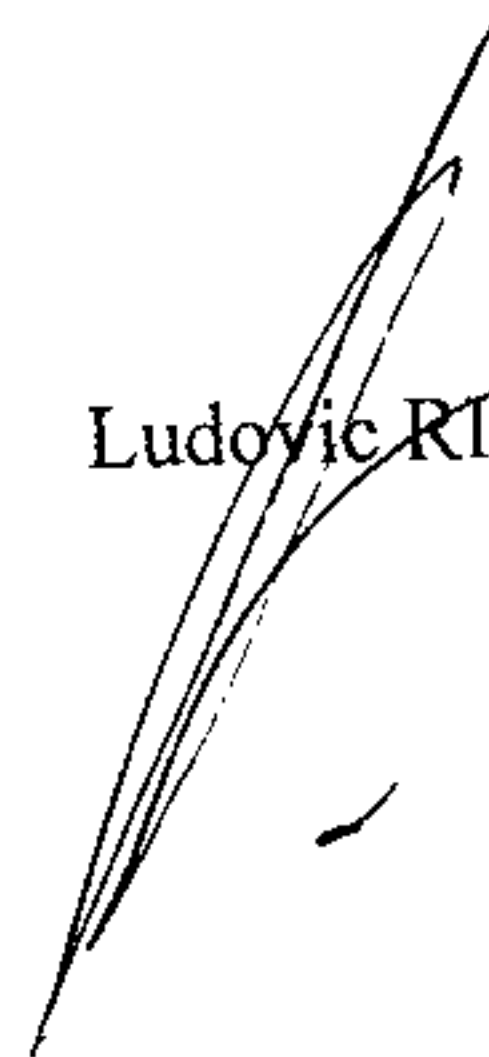
Alain ALLEGRE



Valérie ALLEGRE



Ludovic RIBOULON

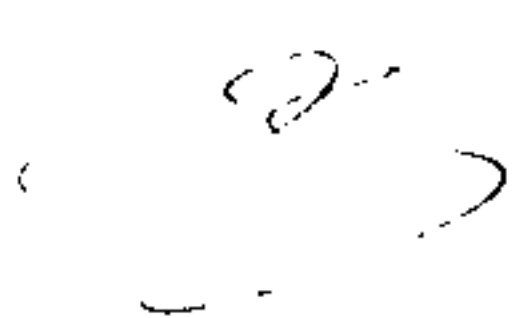


Claire RIBOULON



Enregistré à : RECETTE DE LYON -EST
Le 31/12/2003 Bordereau n°2003/708 Case n°7
Enregistrement : 15 €
Timbre : 84 €
Total liquidé : quatre-vingt-dix-neuf euros
Montant reçu : quatre-vingt-dix-neuf euros
L'Agent

Ext 3412



CABINET MARC DAJEAN
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société à Responsabilité Limitée au capital de 111.075Euros
Siège social : DECINES (Rhône), 32, rue de la République
334.503.430 - RCS LYON

ATTESTATION

LE SOUSSIGNE

Monsieur Marc DAJEAN, expert comptable - commissaire aux comptes,
demeurant à MEYZIEU (Rhône), 9, rue Théophile Gauthier,

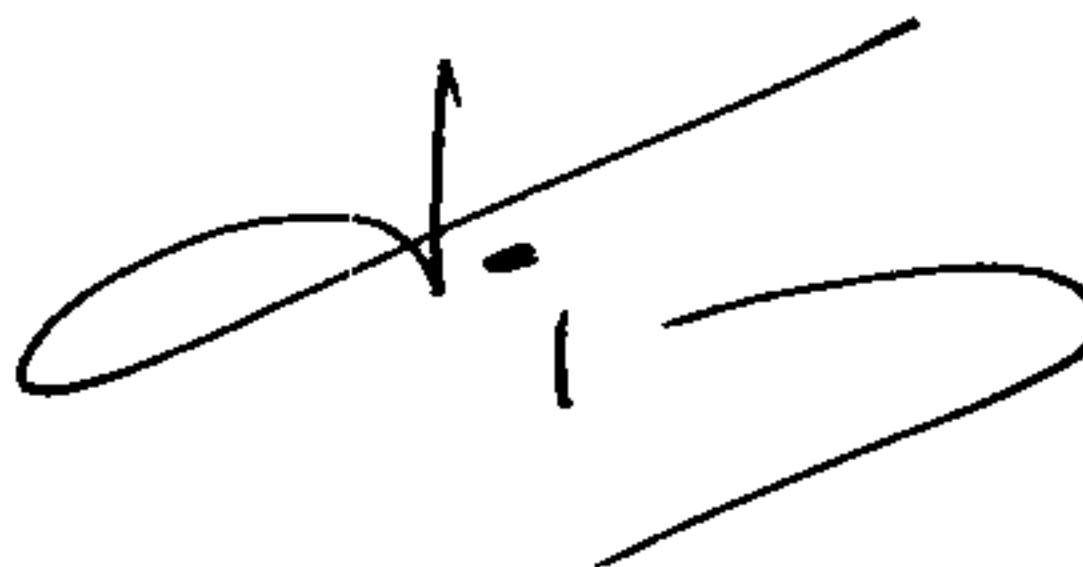
Agissant en qualité de gérant de la SARL Cabinet Marc Dajeau,

ATTESTE, conformément aux dispositions des articles L 221-14 et L 223-17 du code de commerce, avoir reçu le dépôt au siège social d'un exemplaire original d'un acte sous seing privé en date à DECINES (Rhône) du 6 décembre 2003, aux termes duquel Monsieur Marc DAJEAN a cédé :

- ✓ à Monsieur Alain ALLEGRE, expert comptable - commissaire aux comptes,
domicilié à ECULLY (Rhône), Le Norly 1, 42, chemin du Moulin Carron,
UNE part de 25 Euros de valeur nominale,
- ✓ à Monsieur Ludovic RIBOULON expert comptable - commissaire aux
comptes, domicilié à LYON (3^{ème}), Le Britannia Tour C, 20, boulevard E.
Deruelle, UNE part de 25 Euros de valeur nominale,

qu'il détenait dans la SARL Cabinet Marc Dajeau ci-dessus désignée.

Fait à Décines
Le 6 décembre 2003

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a large loop.